



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2007/19
21 septembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt-septième session

Bali, 3-11 décembre 2007

Point 15 a) de l'ordre du jour

Questions administratives, financières et institutionnelles

Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007

Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007 au 30 juin 2007

Note du secrétariat

Résumé

Ce document rend compte de l'exécution du budget des fonds d'affectation spéciale administrés par le secrétariat au cours des dix-huit premiers mois de l'exercice biennal 2006-2007. Son objet est d'informer les Parties de l'état des recettes et des dépenses ainsi que des résultats obtenus au 30 juin 2007.

Le secrétariat enregistre actuellement un taux d'exécution du budget de 73 %, qui avoisine le taux idéal de 75 % à ce stade de l'exercice biennal, alors qu'il n'avait reçu que 77 % du montant indicatif total des contributions attendues pour l'exercice à la date du rapport.

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre sera invité à prendre note des informations présentées, en particulier des travaux réalisés, des généreuses contributions versées et de la nécessité pour les Parties de payer leurs contributions, et à arrêter les mesures qu'il pourra juger nécessaires en vue de leur inclusion dans les projets de décision sur les questions administratives et financières qui seront soumis pour adoption à la Conférence des Parties à sa treizième session et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à sa troisième session.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 4	4
A. Mandat.....	1 – 2	4
B. Objet de la note.....	3	4
C. Mesures que pourrait prendre le SBI.....	4	4
II. RAPPORT SUR LES RECETTES ET LES DÉPENSES	5 – 26	4
A. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention..	5 – 13	4
B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention.....	14 – 17	8
C. Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au titre de la Convention.....	18 – 22	10
D. Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn).....	23	12
E. Dépenses d'appui aux programmes.....	24 – 26	13
III. EXÉCUTION DES PROGRAMMES	27 – 96	14
A. Direction exécutive et gestion	29 – 36	14
B. Bureau du Secrétaire exécutif adjoint.....	37 – 41	15
C. Rapports, données et analyses	42 – 48	16
D. Appui financier et technique (AFT)	49 – 55	18
E. Adaptation, technologie et travaux scientifiques.....	56 – 64	19
F. Mécanismes pour un développement durable	65 – 70	21
G. Affaires juridiques.....	71 – 75	23
H. Services des affaires de la Conférence	76 – 81	24
I. Services d'information	82 – 88	25
J. Services administratifs.....	89 – 96	26

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
IV. RESSOURCES HUMAINES	97 – 101	28
A. Personnel.....	97 – 100	28
B. Consultants et vacataires.....	101	30

Annexe

Projets et activités financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires pendant l'exercice biennal 2006-2007.....		31
---	--	----

I. Introduction

A. Mandat

1. Par leurs décisions 12/CP.11 et 34/CMP.1, la Conférence des Parties (COP) et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) ont approuvé le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007, et ont prié le Secrétaire exécutif de faire rapport à la COP sur les recettes ainsi que sur l'exécution du budget et de proposer tout ajustement qu'il pourrait être nécessaire d'apporter à celui-ci.
2. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pour usage d'examiner ces questions et de formuler des recommandations à l'intention de la COP et de la CMP.

B. Objet de la note

3. Ce document fait le point des recettes perçues, des dépenses engagées et de l'exécution des programmes et du budget au 30 juin 2007, pour toutes les sources de fonds. Il convient de le lire en parallèle avec le document FCCC/SBI/2004/INF.11 sur l'état des contributions au 15 novembre 2007.

C. Mesures que pourrait prendre le SBI

4. Le SBI sera invité à prendre note des informations présentées, en particulier des résultats obtenus, des contributions versées et de la nécessité pour les Parties de payer leurs contributions, et à arrêter les mesures qu'il pourra juger nécessaires en vue de leur inclusion dans les projets de décision sur les questions administratives et financières qui seront soumis pour adoption à la COP à sa treizième session et à la CMP à sa troisième session.

II. Rapport sur les recettes et les dépenses

A. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention

1. Budget

5. La COP, par sa décision 12/CP.11, et la CMP, par sa décision 34/CMP.1, ont approuvé un budget total de 53,5 millions de dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2006-2007 (voir le tableau 1).

Tableau 1. Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

	2006	2007	2006-2007	
	(en dollars É.-U.)	(en dollars É.-U.)	(en dollars É.-U.)	(en euros) ^a
Coûts directs des activités des programmes	23 482 121	23 558 700	47 040 821	35 421 739
Dépenses d'appui aux programmes	3 052 676	3 062 631	6 115 307	4 604 826
Ajustement de la réserve de trésorerie	338 273	7 182	345 455	260 128
Total du budget approuvé	26 873 070	26 628 513	53 501 583	40 286 693

^a Le taux de change utilisé (1 dollar É.-U. = 0,753 euros) est le taux de change moyen pour la période allant de janvier à mars 2005.

2. Recettes

6. Le budget approuvé sera en principe financé par les contributions indicatives de toutes les Parties, la contribution annuelle du pays hôte et le solde inutilisé d'exercices antérieurs. On trouvera au tableau 2 une ventilation des recettes attendues.

Tableau 2. Recettes attendues pour l'exercice biennal 2006-2007

	2006	2007	2006-2007	
	(en dollars É.-U.)	(en dollars É.-U.)	(en dollars É.-U.)	(en euros)
Contributions indicatives de toutes les Parties	24 854 560	24 610 003	49 464 563	37 246 817
Solde inutilisé des contributions d'exercices antérieurs (report)	1 000 000	1 000 000	2 000 000	1 506 000
Contribution du gouvernement du pays hôte	1 018 510	1 018 510	2 037 020	1 533 876
Total des recettes attendues	26 873 070	26 628 513	53 501 583	40 286 693

7. Au 30 juin 2007, 38,2 millions de dollars É.-U., soit 77,3 % du montant total indicatif des contributions attendues pour cet exercice avaient été reçus; ce montant inclut une somme de 1,9 million de dollars É.-U. reçue sous forme d'avances au cours des exercices biennaux précédents. La contribution volontaire du pays hôte avait été intégralement versée. S'y ajoutaient des contributions pour des années antérieures, reçues a posteriori (tableau 3).

Tableau 3. Recettes effectives au 30 juin 2007
(en dollars É.-U.)

	2006-2007
Montant indicatif des contributions au budget de la Convention	22 285 590
Montant indicatif des contributions au budget du Protocole de Kyoto	14 036 668
Contribution volontaire du pays hôte	1 938 665
Contributions pour les années précédentes	1 850 708
Contributions pour les années suivantes reçues à l'avance	181 889
Intérêts et recettes accessoires	273 709
Total des recettes effectives	40 567 229

8. Au 30 juin 2007, les contributions de trois des 10 principaux contributeurs ou encore de six des 20 principaux contributeurs¹ aux activités découlant de la Convention pour 2007 n'avaient pas encore été reçues. Sur les 191 Parties à la Convention, 100 n'avaient pas versé leur contribution pour 2007. Le tableau 4 indique les arriérés de contributions.

¹ Les contributions des 10 principaux contributeurs représentent 75 % du total calculé suivant le barème indicatif, et celles des 20 principaux contributeurs 89 %.

**Tableau 4. Arriérés de contributions pour les activités découlant de la Convention,
par année, au 30 juin 2007**
(en dollars É.-U.)

	Nombre de Parties	Montant non réglé
Contributions exigibles depuis le 1 ^{er} janvier:		
1996	14	8 430
1997	18	13 041
1998	19	6 701
1999	19	7 835
2000	21	8 855
2001	25	21 848
2002	27	32 514
2003	33	33 356
2004	43	92 165
2005	50	202 389
2006	68	565 982
2007	100	7 289 249
Total		8 282 365

9. Au 30 juin 2007, les contributions de trois des 10 principaux contributeurs ou encore de six des 20 principaux contributeurs² aux activités découlant du Protocole de Kyoto n'avaient pas été reçues (voir le tableau 5). Sur les 175 Parties au Protocole de Kyoto, 99 n'avaient pas versé leur contribution pour 2007.

**Tableau 5. Arriérés de contributions pour les activités découlant du Protocole de Kyoto,
par année, au 30 juin 2007**
(en dollars É.-U.)

	Nombre de Parties	Montant non réglé
Contributions exigibles depuis le 1 ^{er} janvier:		
2005	46	158 497
2006	69	390 652
2007	99	2 990 662
Total		3 539 811

² Les contributions des 10 principaux contributeurs représentent 72 % du montant indicatif total des contributions, et celles des 20 premiers contributeurs 88 %.

3. Dépenses

10. Au 30 juin 2007, les dépenses s'élevaient à 34,4 millions de dollars É.-U., abstraction faite des dépenses d'appui au programme, soit 73,2 % du budget approuvé pour les activités de 2007.

Dépenses par module

11. Le tableau 6 a) permet de comparer les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007 et les dépenses des dix-huit premiers mois, par module. Le secrétariat enregistre actuellement un taux d'exécution du budget de 73 %, soit un pourcentage légèrement inférieur au taux d'exécution idéal de 75 % à ce stade de l'exercice biennal.

Tableau 6 a). Dépenses par module au 30 juin 2007

Programme	Dotation budgétaire approuvée pour 2006-2007		Dépenses au 30 juin 2007		Dépenses en pourcentage du budget	
	(en dollars É.-U.)	(en euros)	(en dollars É.-U.)	(en euros)	(en dollars É.-U.)	(en euros)
Direction exécutive et gestion	2 312 345	1 741 196	1 494 277	1 171 513	64,6	67,3
Module 1	14 226 734	10 712 730	9 690 829	7 597 610	68,1	70,9
Module 2	14 051 328	10 580 651	9 588 916	7 517 710	68,2	71,1
Module 3	16 450 414	12 387 162	13 636 596	10 691 091	82,9	86,3
Total	47 040 821	35 421 739	34 410 618	26 977 924	73,2	76,2

^a Sur la base du taux de change moyen (1 dollar É.-U. = 0,784 euro) entre le dollar et l'euro pour les dix-huit mois compris entre janvier 2006 et juin 2007.

12. Le tableau 6 b) contient une ventilation des dépenses par objet entre six rubriques. Les «dépenses de personnel» comprennent les traitements des fonctionnaires nommés aux postes approuvés et les dépenses communes de personnel correspondantes, les traitements du personnel engagé pour des périodes de courte durée et du personnel temporaire, ainsi que le coût des heures supplémentaires. Les autres concours extérieurs (particuliers et institutions) sont regroupés dans la rubrique «consultants». Les frais de voyage du personnel envoyé en mission sont dissociés de ceux des experts participant à des ateliers et à des consultations informelles. Les «frais généraux de fonctionnement» incluent les paiements aux fournisseurs de divers biens et services. Les «subventions et contributions» correspondent aux sommes versées pour la gestion des locaux de Bonn à l'Unité centrale chargée des services communs, qui fournit des services logistiques et administratifs au secrétariat, ainsi que la contribution annuelle au budget du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

13. Durant la période de dix-huit mois considérée, le secrétariat a fait appel à des consultants chargés de faire la jonction en attendant le recrutement de personnel sur les postes approuvés, dont le taux d'occupation est actuellement de 84 %. On s'attend à une stabilisation des frais de consultants et une augmentation sensible des dépenses de personnel à mesure que l'on continuera de pourvoir les postes à titre permanent. Les frais généraux de fonctionnement comprennent l'achat de licences pour l'exploitation d'un système de gestion des dossiers et le paiement des services d'appui correspondants, dépense initialement prévue pour 2008 mais avancée d'une année à l'issue des négociations sur le budget tenues à

la vingt-sixième session du SBI en mai 2007. Dans la rubrique «subventions et contributions», le pourcentage de dépenses est aussi légèrement supérieur au pourcentage idéal car il englobe les frais de gestion des locaux pour la période allant du 1^{er} juillet 2007 au 31 décembre 2007 et la subvention annuelle au GIEC.

Tableau 6 b). Dépenses au 30 juin 2007

Objet de dépense	Dotations budgétaires approuvées pour 2006–2007 (en dollars É.-U.)	Dépenses au 30 juin 2007 (en dollars É.-U.)	Dépenses en pourcentage de la dotation budgétaire	Part des dépenses, par objet, en pourcentage
Dépenses de personnel	32 696 202	21 764 849	66,6	63,3
Consultants	2 582 000	2 636 773	102,1	7,7
Frais de voyage des experts	2 888 900	1 940 842	67,2	5,6
Frais de voyage du personnel	1 682 719	1 462 880	86,9	4,3
Frais généraux de fonctionnement	4 271 000	4 051 014	94,8	11,8
Subventions et contributions	2 920 000	2 554 260	87,5	7,4
Total des dépenses directes	47 040 821	34 410 618	73,2	100,0

B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention

14. Le secrétariat maintient sa politique de soutien financier aux Parties qui remplissent les conditions requises. Peuvent en bénéficier les Parties dont le produit intérieur brut par habitant ne dépassait pas 5 500 dollars É.-U. en 2004 d'après les statistiques publiées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ce plafond est porté à 10 000 dollars É.-U. pour les petits États insulaires en développement³.

1. Recettes

15. Au 30 juin 2007, les contributions reçues pour l'exercice biennal en cours s'élevaient à 3,5 millions de dollars É.-U. et les dépenses totales à 2,8 millions de dollars É.-U. L'excédent des recettes sur les dépenses, y compris le solde reporté de l'exercice précédent et les intérêts, se chiffrait à 2,2 millions de dollars É.-U. Après blocage du montant requis (10 % des dépenses encourues en 2006) pour la réserve de trésorerie, cette somme, ainsi que les nouvelles contributions qui pourraient être versées au Fonds d'affectation spéciale, serviront à financer la participation des Parties remplissant les conditions requises à la première partie de la quatrième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (Groupe de travail spécial), qui allait se tenir prochainement, et au quatrième atelier organisé dans le cadre du dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de

³ À sa vingt-sixième session, le SBI a demandé au secrétariat de mettre fin à la pratique consistant à ne pas soutenir les Parties qui n'ont pas acquitté leur contribution au budget de base pendant deux ans ou plus (FCCC/SBI/2007/L.5).

l'application de la Convention (le Dialogue), ainsi qu'à la treizième session de la COP et à la troisième session de la CMP.

2. Dépenses

16. En mai 2006, 121 participants ont reçu une aide financière pour leur permettre d'assister à la vingt-quatrième session du SBI et à celle de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), à la première session du Groupe de travail spécial et au premier atelier organisé dans le cadre du Dialogue, le coût total de cette assistance s'est élevé à 654 589 dollars É.-U. En novembre de la même année, une aide financière a été fournie à 180 participants pour qu'ils puissent prendre part à la douzième session de la COP, à la deuxième session de la CMP et aux sessions concomitantes des organes subsidiaires (vingt-cinquièmes sessions du SBI et du SBSTA et deuxième session du Groupe de travail spécial) ainsi qu'au deuxième atelier organisé dans le cadre du «Dialogue». Le coût de cette aide s'est chiffré à 986 748 dollars É.-U. En mai 2007, 125 participants ont reçu une aide financière pour leur permettre d'assister aux sessions des organes subsidiaires (vingt-sixièmes sessions du SBI et du SBSTA et troisième session du Groupe de travail spécial) ainsi qu'au troisième atelier tenu dans le cadre du «Dialogue», pour un coût de 719 664 dollars É.-U. Les frais de voyage des membres du Bureau se sont élevés à 36 880 dollars É.-U. Un montant supplémentaire de 90 597 dollars É.-U. a été utilisé pour couvrir des dépenses se rapportant à des réunions d'années antérieures, ainsi que les dépenses de fonctionnement correspondant aux voyages organisés par l'intermédiaire des bureaux locaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

17. Le tableau 7 indique les recettes et les dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention.

Tableau 7. Situation du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention au 30 juin 2007
(en dollars É.-U.)

Recettes	
Report de l'exercice 2004-2005	1 097 192
Économies sur les engagements des exercices précédents	203 218
Contributions reçues en 2006-2007	3 516 231
Intérêts	157 164
Recettes accessoires	18 366
Total des recettes	4 992 171
Dépenses	
Frais de voyage des membres du Bureau	36 881
Frais de voyage de 121 participants aux vingt-quatrième sessions du SBI et du SBSTA, à la première session du Groupe de travail spécial et au premier atelier organisé dans le cadre du Dialogue à Bonn, en mai 2006	654 589

Dépenses (suite)	
Frais de voyage de 180 participants à la douzième session de la COP, à la deuxième session de la CMP, aux vingt-cinquièmes sessions du SBI et du SBSTA, à la deuxième session du Groupe de travail spécial et au deuxième atelier organisé dans le cadre du Dialogue à Nairobi, en novembre 2006	986 748
Frais de voyage de 125 participants aux vingt-sixième sessions du SBI et du SBSTA, à la troisième session du Groupe de travail spécial et au troisième atelier organisé dans le cadre du Dialogue à Bonn, en mai 2007	719 664
Réunions antérieures et autres dépenses de fonctionnement	90 597
Total des dépenses directes	2 488 479
Dépenses d'appui aux programmes	323 617
Total des dépenses	2 812 096
Solde	2 180 075

Abréviations: SBI = Organe subsidiaire de mise en œuvre, SBSTA = Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, Groupe de travail spécial = Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto, COP = Conférence des Parties, CMP = Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, Dialogue = dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention.

C. Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au titre de la Convention

18. Plusieurs activités de base continuent d'être financées par des contributions volontaires versées par les Parties à ce fonds d'affectation spéciale, ce qui permet au secrétariat d'exécuter plus efficacement le programme de travail de l'exercice biennal en cours. Les contributions volontaires ainsi que droits et redevances au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP), de l'application conjointe et du relevé international des transactions sont actuellement versés au fonds d'affectation spéciale.

1. Recettes

19. Des contributions volontaires dont le total s'élève à 17,7 millions de dollars É.-U. ont été reçues au cours des dix-huit premiers mois de l'exercice biennal en cours. En outre, des recettes d'un montant de 25 990 000 dollars É.-U. au titre du MDP et de 359 453 000 dollars É.-U. au titre de l'application conjointe ont été versées au fonds d'affectation spéciale. Compte tenu du solde reporté de l'exercice biennal 2004-2005, des intérêts et des recettes accessoires, ainsi que des économies sur les engagements des exercices précédents, les recettes du Fonds d'affectation spéciale s'établissent actuellement à 59 550 000 dollars É.-U.

2. Dépenses et engagements

20. Le secrétariat a engagé un montant total de 19,5 millions de dollars É.-U. pour 29 projets opérationnels durant l'exercice en cours. Après déduction de 26,1 millions de dollars qui serviront au financement de projets au titre du MDP et de l'application conjointe au cours du prochain exercice biennal, le solde sera affecté au financement de projets comprenant des activités qui se poursuivront jusqu'à fin 2007, ou à de nouveaux projets dont le financement sera approuvé par la suite durant la dernière partie de cet exercice biennal, ce qui contribuera à l'utilisation des fonds actuellement disponibles.

21. L'annexe du présent document donne la liste complète des projets et activités financés par le Fonds d'affectation spéciale au cours des dix-huit premiers mois de l'exercice biennal 2006-2007 qui, comme les Parties l'ont demandé lors de la douzième session de la COP⁴, comprend un état plus détaillé des recettes perçues et des dépenses engagées pour chaque activité financée au moyen de fonds supplémentaires. Il s'agit d'activités complémentaires nécessitant des ressources qui ont été chiffrées dans le budget-programme de l'exercice en cours⁵, auxquelles viennent s'ajouter d'autres activités dont l'exécution a été demandée depuis lors. Les recettes correspondant à chaque projet tiennent compte du report des fonds inutilisés durant l'exercice biennal 2004-2005, de la réaffectation de fonds précédemment alloués à des projets comportant des activités similaires qui sont maintenant achevés et des contributions volontaires reçues durant l'exercice biennal en cours. Les dépenses comprennent aussi la totalité des ressources financières qui ont été engagées mais n'ont pas encore été dépensées.

22. Le tableau 8 fait état des recettes perçues et des dépenses engagées au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au cours de la période de dix-huit mois considérée, y compris les recettes provenant de droits et redevances mis en réserve jusqu'à ce que les projets au titre du MDP et de l'application conjointe deviennent financièrement autonomes.

Tableau 8. Situation du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au 30 juin 2007
(en dollars É.-U.)

Recettes	
Report de l'exercice 2004-2005	13 177 560
Économies sur les engagements des exercices précédents	140 382
Contributions volontaires	17 666 669
Recettes au titre du MDP	25 992 368
Recettes au titre de l'application conjointe	359 453
Intérêts	1 962 626
Recettes accessoires	253 564
Total des recettes	59 552 622
Dépenses	
Dépenses effectives	17 296 145
Dépenses d'appui aux programmes	2 231 570
À déduire: Total des dépenses	19 527 715
Droits et redevances mis en réserve	
Droits et redevances au titre du MDP	25 755 011
Droits et redevances au titre de l'application conjointe	359 453
À déduire: Total des droits et redevances mis en réserve	26 111 464
Solde	13 913 443

Abréviation: MDP = mécanisme pour un développement propre

⁴ Décision 8/CP.12, par. 8.

⁵ FCCC/SBI/2005/8/Add.2 et décisions 12/CP.11 et 34/CMP.1.

**D. Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale
du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn)**

23. En offrant d'accueillir le secrétariat de la Convention à Bonn, le Gouvernement allemand s'est engagé à verser une contribution annuelle spéciale (Fonds de Bonn) de 1,8 million d'euros (équivalant à 3,5 millions de deutsche marks). Au 30 juin, sa contribution pour 2007 avait été intégralement versée. Le tableau 9 indique les recettes et les dépenses du Fonds de Bonn pour l'exercice 2006-2007, au 30 juin 2007. Comme les années précédentes, les ressources de ce fonds ont été utilisées pour couvrir le coût de l'organisation des vingt-quatrième et vingt-sixième sessions du SBI et du SBSTA et pour assurer une circulation appropriée de l'information. Elles ont également permis d'organiser les première et troisième sessions du Groupe de travail spécial, les premier et troisième ateliers s'inscrivant dans le cadre du Dialogue et une conférence de presse tenue à Bonn à la veille de la douzième session de la COP et de la deuxième session de la CMP. Il est prévu de couvrir les dépenses liées à l'organisation des trois réunions plénières du Comité de contrôle du respect des dispositions et de sa première réunion sectorielle, de même que les frais d'exploitation de la technologie informatique mobile pour les sessions au moyen des fonds disponibles avant la fin de l'exercice biennal.

Tableau 9. Situation du Fonds de Bonn au 30 juin 2007
(en dollars É.-U.)

Recettes	
Contributions ^a	4 579 621
Intérêts et recettes accessoires	66 040
Total des recettes	4 645 661
Dépenses	
Appui aux conférences	
Installations	2 102 294
Personnel	785 799
Total partiel	2 888 093
Appui informatique aux conférences	
Ordinateurs et réseaux	533 562
Personnel	119 061
Total partiel	652 623
Frais de voyage des participants à des ateliers tenus à Bonn	0
Dépenses d'appui aux programmes	458 993
Total des dépenses	3 999 709
Ajustements sur exercices antérieurs	13 039
À déduire: Réserve de trésorerie	300 000
À déduire: Remboursements aux donateurs	8 375
Solde	350 616

^a Équivalant à 1 789 522 euros par an.

E. Dépenses d'appui aux programmes

24. En application des règles financières de l'ONU, des fonds pour frais généraux (13 %) sont prélevés sur tous les fonds d'affectation spéciale de la Convention pour financer les services administratifs. La plupart de ces services sont assurés par le secrétariat (programme «Services administratifs»). Les services centraux – vérification des comptes, états de paie, placement des fonds et services de trésorerie – sont fournis par l'ONU et doivent être remboursés à l'Organisation.

25. Le programme «Services administratifs» couvre toutes les tâches concernant les ressources humaines, les achats, les voyages du personnel et des membres des délégations, le budget, la gestion financière ainsi que l'élaboration de politiques et directives administratives pour l'ensemble du secrétariat. Ces tâches sont accomplies par 32 fonctionnaires avec le concours de personnel temporaire et de quelques prestataires de services extérieurs en attendant que les postes vacants soient pourvus. La rémunération du personnel affecté au programme «Services administratifs» et le financement de leurs travaux sont assurés exclusivement au moyen des 13 % de fonds pour frais généraux; le programme «Services administratifs» ne bénéficie d'aucun financement au titre du budget de base, ni par aucun autre fonds d'affectation spéciale (voir aussi les paragraphes 89 à 96 ci-après).

26. Le tableau 10 indique la situation des dépenses d'appui aux programmes pour les dix-huit premiers mois de l'exercice biennal 2006-2007. Au 30 juin 2007, les recettes s'élevaient à 7,7 millions de dollars. Au cours de la même période, 4,8 millions de dollars ont été utilisés pour financer les dépenses de personnel et d'autres frais. Les sommes dues au titre des services rendus par l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), estimées à 360 000 dollars pour 2007, seront facturées et payées pendant le second semestre de l'année. Le solde du fonds au 30 juin 2007 se chiffrait à 4,8 millions de dollars.

Tableau 10. Situation des dépenses d'appui aux programmes au 30 juin 2007
(en dollars des É.-U.)

Objet de dépense	
Recettes	
Report de l'exercice 2004-2005	2 279 535
Montant prélevé sur les fonds d'affectation spéciale au titre des dépenses d'appui aux programmes	7 400 109
Intérêts et recettes accessoires	333 767
Total des recettes	10 013 411
Dépenses de personnel du secrétariat	4 641 247
Autres dépenses du secrétariat	168 748
Total des dépenses du secrétariat	4 809 995
Services fournis par l'ONU	377 565
Total des dépenses	5 187 560
Économies sur les engagements d'exercices antérieurs	6 540
Solde	4 832 391

III. Exécution des programmes

27. L'exécution des programmes repose sur la version révisée du programme de travail pour l'exercice biennal 2006-2007, qui précise les mandats, les objectifs, les résultats escomptés, les principales activités prévues pour chaque programme et les mandats conférés au secrétariat après la présentation du programme de travail. Il convient donc de lire cette section en parallèle avec le document FCCC/SBI/2005/INF.6 renfermant le programme de travail.

28. On a ajusté la structure du secrétariat à la fin de 2006⁶; le présent chapitre sur l'exécution des programmes reflète cette nouvelle structure. Il donne un aperçu général des responsabilités correspondant à chaque programme, précise si les résultats escomptés pour l'exercice biennal ont été obtenus et présente un récapitulatif des activités qui ont contribué à l'accomplissement des objectifs assignés au secrétariat dans le cadre du programme considéré.

A. Direction exécutive et gestion

29. Le programme «Direction exécutive et gestion» (DEG) est le garant de la cohérence globale du secrétariat et veille à ce qu'il réponde aux besoins des organes créés en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. Il imprime la conduite et l'orientation stratégique à suivre et favorise la réalisation des objectifs fixés pour l'ensemble du secrétariat.

30. Le Secrétaire exécutif, et avant sa désignation, le responsable du secrétariat de la Convention, ont assuré la gestion et la coordination des activités de celui-ci. La structure du secrétariat a été ajustée, fin 2006, à la lumière de l'expérience acquise, pour faire en sorte que ses travaux soient dirigés efficacement. Le rôle de l'équipe de direction a été renforcé et des journées de réflexion spéciales ont été organisées pour assurer la cohérence de toutes les activités dans l'ensemble du secrétariat ainsi qu'une collaboration étroite entre les programmes. Un grand nombre des activités de fond du secrétariat bénéficient de la participation de tous les programmes concernés. À titre d'exemples, on peut, entre autres, citer les travaux sur les mesures d'adaptation, notamment le lancement du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et le projet sur les investissements et les systèmes financiers qui doivent permettre la mise en œuvre d'une action internationale efficace et appropriée face aux changements climatiques, en tenant particulièrement compte des besoins des pays en développement. Plusieurs programmes ont œuvré en étroite collaboration dans le contexte de ces activités afin que leurs efforts soient couronnés de succès.

31. Le Secrétaire exécutif a coordonné l'élaboration d'un projet de budget détaillé pour 2008-2009 qui fait état des ressources nécessaires pour les activités de base et activités complémentaires, notamment celles financées par les recettes provenant de droits et redevances. Il s'agit de soutenir l'exécution d'un programme de travail qui relie clairement les mandats établis aux objectifs à atteindre et résultats escomptés en s'appuyant sur des indicateurs de performance à l'échelle du secrétariat, ce qui permettra à celui-ci d'utiliser davantage un système de budgétisation basé sur les résultats à partir de l'exercice en cours.

32. Grâce à une coordination efficace, l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 a fait l'objet d'un suivi régulier, ce qui a permis d'atteindre un taux d'exécution quasiment idéal⁷. Le Secrétaire exécutif a institué des réunions bilatérales mensuelles avec les directeurs

⁶ Le budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, publié sous la cote FCCC/SBI/2007/8, présente un récapitulatif des mesures de restructuration du secrétariat (par. 19 à 22).

⁷ Voir le paragraphe 11.

et les coordonnateurs des programmes afin de suivre l'exécution des programmes et d'améliorer les résultats obtenus. Cette coordination efficace a aussi permis de gérer et d'employer rationnellement les fonds supplémentaires. Les activités de collecte de fonds se sont traduites par un accroissement des contributions pour les activités complémentaires⁸ et au profit des Parties remplissant les conditions requises pour bénéficier d'un soutien financier⁹.

33. Les organes de la Convention et du Protocole de Kyoto ainsi que les membres de leurs bureaux ont été conseillés et informés au sujet des nouvelles questions clés de politique générale. Suite aux décisions adoptées à la onzième session de la COP et à la première session de la CMP, des dispositions ont notamment été prises pour mettre en place un appui au Groupe de travail spécial et au Dialogue, qui venaient d'être établis. La douzième session de la COP, la deuxième session de la CMP, trois sessions du SBI et du SBSTA, trois sessions du Groupe de travail spécial, les trois premiers ateliers s'inscrivant dans le cadre du Dialogue, et plusieurs réunions du Bureau ont été préparés et se sont tenus; le secrétariat a commencé de répondre aux demandes qui lui avaient été adressées. L'adoption du programme de travail de Nairobi et d'autres décisions répondant aux besoins des Parties, en particulier ceux des Parties d'Afrique constituent des résultats appréciables.

34. Une priorité élevée a été accordée au maintien de relations étroites avec les Parties de toutes les régions, ainsi qu'avec le gouvernement du pays hôte. Les médias ont demandé sans cesse davantage d'informations, en particulier sur l'état d'avancement du MDP et les progrès accomplis dans la mise au point d'un cadre de coopération pour l'après 2012. Le Secrétaire exécutif a répondu à cette demande en communiquant des informations sur le processus découlant de la Convention, ce qui a permis de renforcer sa visibilité au sein du public.

35. Le Secrétaire exécutif a établi des contacts étroits avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui a fait des changements climatiques l'un de ses domaines d'action prioritaires. Le secrétariat a appuyé les initiatives prises par le Secrétaire général, y compris les préparatifs pour la tenue d'une réunion de haut niveau au moment de l'ouverture de l'Assemblée générale.

36. Le Secrétaire exécutif s'est attaché en priorité à intensifier les relations avec d'autres organismes en développant les partenariats existants et en nouant de nouveaux liens. On s'est beaucoup intéressé à l'élargissement de la communication institutionnelle avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment ceux qui sont en mesure d'appuyer la mise en œuvre de politiques en matière de changements climatiques aux niveaux national et international. Un exemple de collaboration de cette nature est le Cadre de Nairobi mis en place en novembre 2006, en partenariat avec plusieurs organismes (PNUD, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Banque africaine de développement) dans le but de renforcer les capacités des pays en développement qui n'ont pas encore accès au MDP.

B. Bureau du Secrétaire exécutif adjoint

37. Le Bureau du Secrétaire exécutif adjoint (BSEA) prête son appui au Président et au Bureau de la COP et la CMP, planifie et dirige les services d'appui au processus intergouvernemental dans l'ensemble du secrétariat et coordonne les programmes de services (Affaires de la Conférence (AC) et Services d'information (SI)). Le programme mobilise le soutien de l'ONU et de divers organismes internationaux en faveur du processus découlant de la Convention.

38. Les Présidents et Bureaux de la onzième session de la COP et de la première session de la CMP, de la douzième session de la COP et de la deuxième session de la CMP, ainsi que le Président désigné de

⁸ Voir le chapitre II.C pour plus de détails.

⁹ Voir le chapitre II.B pour plus de détails.

la treizième session de la COP et la troisième session de la CMP, ont reçu un appui d'ordre organique et logistique pour la préparation des sessions de la COP et de la CMP. Au cours des sessions tenues à Nairobi, le Secrétaire exécutif adjoint et ses collaborateurs ont appuyé les efforts déployés par le Président pour que les négociations soient couronnées de succès.

39. Les activités organisées pendant et entre les sessions ont pris beaucoup d'ampleur depuis la onzième session de la COP et la première session de la CMP. Dans ce contexte dynamique, le Secrétaire exécutif adjoint a secondé le Secrétaire exécutif dans la gestion et le développement institutionnel du secrétariat, notamment en encadrant les groupes de hauts responsables, en assurant le suivi de l'exécution des programmes et du budget pour l'exercice biennal en cours et en préparant le projet de programme de travail et le projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009. Le Secrétaire exécutif adjoint a assumé la responsabilité de la gestion du secrétariat jusqu'à l'entrée en fonction du Secrétaire exécutif en septembre 2006.

40. Le BSEA a pris la tête des efforts déployés en vue de renforcer les moyens dont le secrétariat dispose pour accomplir ses tâches d'information, d'administration et d'appui lors des conférences afin que la qualité des services fournis aux Parties et au secrétariat puisse être maintenue et améliorée. Il a supervisé l'introduction d'un programme de gestion des dossiers et du système d'appui correspondant qui doivent permettre au secrétariat de traiter de manière fiable et sûre les informations qui sont d'une importance critique pour mener à bien un processus de plus en plus complexe de négociation et de mise en œuvre.

41. Lors du lancement de son initiative dans le domaine des changements climatiques, le Secrétaire général a fait appel au concours du secrétariat de la Convention, pour ses propres besoins et ceux de ses envoyés spéciaux dans le cadre des consultations menées avec des dirigeants du monde entier et de la préparation de la réunion de haut niveau prévue le 24 septembre 2007. Le Secrétaire exécutif adjoint a dirigé l'Équipe du Secrétaire général sur les changements climatiques, composée de hauts représentants du PNUE, du PNUD et du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, qui aide le Secrétaire général et ses envoyés spéciaux à préparer cette réunion.

C. Rapports, données et analyses

42. Le programme «Rapports, données et analyse» (RDA) appuie le processus intergouvernemental pour ce qui est des communications nationales et inventaires de gaz à effet de serre (GES) des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I), y compris leurs examens, les quantités attribuées, les systèmes de registres, les instruments de politique générale et l'échange de droits d'émission. Le programme a aussi pour fonction de coordonner le soutien au SBI et il a contribué à un fonctionnement efficace et effectif du SBI durant la période considérée.

43. Le programme RDA a coordonné les examens approfondis des quatrièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I en procédant à une analyse centralisée des 16 premières communications. Une synthèse des informations dégagées des communications nationales est en cours d'élaboration pour examen par la COP à sa treizième session et la CMP à sa troisième session. Le programme a assuré la continuité du processus d'examen des inventaires au titre de la Convention, qui a pour objectif d'améliorer la fiabilité des inventaires des émissions de GES présentés par les Parties visées à l'annexe I. Il a aidé les équipes d'examen dans les efforts qu'elles déploient pour faire en sorte que les inventaires soumis soient examinés en détail et de manière cohérente en formant les experts et en organisant une réunion des examinateurs principaux.

44. Des progrès substantiels ont été réalisés en ce qui concerne la formation d'experts appelés à participer à l'examen des inventaires des émissions de GES. Une formation aux examens réalisés au titre de la Convention a été dispensée en ligne en mai et juin 2006. Un séminaire a été organisé en juin 2006 et

s'est achevé par l'organisation d'un test de connaissances pour les experts chargés des examens qui venaient d'être formés. Des cours en ligne distincts sur les systèmes nationaux, les ajustements et les modalités de comptabilisation de la quantité attribuée en application du Protocole de Kyoto ont été mis en place et les experts ont pu commencer à les suivre en 2006. Plus de 150 experts ayant déjà de l'expérience ou récemment formés ont pris part à ce programme et ont passé les tests de connaissances en ligne. Ainsi les experts chargés de l'examen sont bien préparés à relever les défis qu'impliquent les examens à entreprendre en application du Protocole de Kyoto et à poursuivre le processus d'examen institué dans le cadre de la Convention.

45. Le programme RDA a continué de développer et d'améliorer les systèmes employés par les Parties visées à l'annexe I pour la notification des données d'inventaire relatifs aux gaz à effet de serre et le système mis en place par le secrétariat pour réunir, traiter et diffuser ce genre de données. Il s'agissait entre autres d'améliorer le logiciel servant à communiquer les données d'inventaire (notificateur du cadre commun de présentation) et de faciliter la publication en temps utile des instruments d'examen des inventaires et des documents contenant des informations sur les tendances des émissions de GES. Le programme RDA a également amélioré l'interface de données GES, qui contient des données actualisées sur les émissions de GES obtenues aussi bien des Parties visées à l'annexe I que des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe D).

46. Comme suite aux activités décrites aux paragraphes 43 à 45 ci-dessus, les Parties sont en mesure d'évaluer l'état de la mise en œuvre des dispositions de la Convention et du Protocole de Kyoto concernant les moyens d'action et les émissions de GES. Les Parties ont pu améliorer la qualité de leurs communications nationales et des données d'inventaire et se servir des informations fournies par le secrétariat pour faire avancer l'action internationale en matière de changements climatiques, notamment dans le cadre du Groupe de travail spécial.

47. Un nouveau domaine d'activité lancé en 2007, dans lequel des progrès importants ont été réalisés, est la coordination des examens initiaux prévus par le Protocole de Kyoto. Au 30 juin 2007, 30 examens dans le pays avaient été effectués et 6 autres étaient prévus d'ici à la fin de l'année 2007. Plus de 150 experts désignés par leurs gouvernements y ont participé. La plupart des rapports d'examen devraient être publiés d'ici à la fin de 2007 et les données sur les émissions et les quantités attribuées qui ont été examinées en détail et correctement enregistrées dans la base de données pour la compilation et la comptabilisation (CAD) seront transmises au Comité de contrôle du respect des dispositions en même temps que les rapports. Les Parties qui satisfont aux critères d'admissibilité devraient pouvoir ensuite commencer à bénéficier des mécanismes institués en application du Protocole de Kyoto.

48. Des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne la conception et l'application de systèmes clefs pour la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, y compris le relevé international des transactions (RIT) et la CAD. Le programme RDA a poursuivi la mise au point du RIT et de la CAD, sur la base de normes et spécifications techniques clairement définies et en fonction de délais précis. Les travaux sont en voie d'achèvement. La mise à l'essai de la CAD a démarré en juin 2007 et cette base de données sera pleinement opérationnelle à la fin de 2007. Pour faciliter la mise au point du RIT et le fonctionnement des systèmes de registres, cinq réunions du Forum des administrateurs de systèmes de registres ont été organisées au titre du programme RDA. Lors de ces réunions, des orientations ont été définies en ce qui concerne la coopération entre les administrateurs et en vue de promouvoir la cohérence, la transparence et l'efficacité du fonctionnement des systèmes en question. Cinq registres ayant achevé leur processus d'initialisation, le RIT devrait entrer en service d'ici à décembre 2007, une fois que des tests d'acceptation par les utilisateurs auront été réalisés. Le programme RDA a permis d'assurer grâce, entre autres, aux administrateurs de systèmes de registres, au RIT et aux systèmes de registres nationaux, que le fonctionnement du mécanisme d'échange de droits d'émission sera facilité aux niveaux national, régional et international et qu'il sera conforme aux systèmes de registres et aux modalités de comptabilisation des quantités attribuées arrêtées en application du Protocole de Kyoto. Il donne

également l'assurance que la validation des transactions par le RIT s'effectuera en accord avec les règles adoptées par le MDP. La mise au point des tableaux du cadre commun de présentation pour la notification des données sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie en application du Protocole de Kyoto est terminée et ils sont désormais utilisés par les Parties sur une base volontaire.

D. Appui financier et technique (AFT)

49. Ce programme fournit un soutien aux Parties, en particulier aux Parties non visées à l'annexe I, aux fins de l'application de la Convention et du Protocole dans les domaines clefs ci-après: financement au titre de la Convention et du Protocole; communications nationales, programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), renforcement des capacités et éducation, formation et sensibilisation du public.

50. Les Parties ont continué à bénéficier, au titre de ce programme, d'une aide pour la négociation des questions relatives à l'amélioration de la coopération financière dans le cadre de la Convention. L'appui du programme a conduit, entre autres, à l'élaboration de lignes directrices à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et un avancement des activités relatives au Fonds spécial pour les changements climatiques, au Fonds pour l'adaptation et au Fonds pour les pays les moins avancés. À sa douzième session, la COP a donné des directives qui permettront au Fonds spécial pour les changements climatiques de devenir pleinement opérationnel. Un calendrier et les principes, sur la base desquels l'état d'avancement du Fonds pour les pays les moins avancés (PMA) devra être évalué, ont été arrêtés. Le troisième examen du mécanisme financier a été mené à son terme et un quatrième examen a été entamé. Grâce à une liaison constante et à la coordination des travaux avec le secrétariat du FEM, le programme AFT a permis de suivre l'avancement des activités relatives aux changements climatiques qui sont financées par la Caisse du FEM, ainsi que les progrès dans la mise en place du Fonds spécial pour les changements climatiques et du Fonds pour les PMA. En prêtant son concours aux fins des négociations sur le Fonds pour l'adaptation, le personnel chargé du programme a noué des contacts avec diverses parties prenantes et établi quatre documents officiels. Les Parties ont progressé dans la mise en route du Fonds pour l'adaptation; elles se sont notamment entendues sur les principes, modalités et éléments clefs de son administration et ont pris des dispositions pour régler les questions ayant trait aux critères d'admissibilité, aux domaines prioritaires et à la monétisation de la part des réductions certifiées des émissions délivrées pour les activités de projet relevant du MDP, qui servira à financer les coûts de l'adaptation.

51. L'une des missions du programme AFT consiste à diriger un projet consacré à l'examen et l'analyse des investissements existants et prévus ainsi que des systèmes financiers relatifs à la mise en œuvre d'une action internationale efficace et appropriée face aux changements climatiques. Dans ce contexte, le secrétariat a collaboré avec des institutions financières internationales, des organismes des Nations Unies et bon nombre d'autres parties prenantes, issues notamment du secteur privé. Il établira des documents dans le but d'informer les Parties, à la treizième session de la COP et lors du quatrième atelier organisé dans le cadre du Dialogue des résultats de l'analyse entreprise.

52. Le programme a continué d'aider le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE) à mener les activités inscrites à son programme de travail pour la période 2002-2007 et à faire en sorte que les Parties non visées à l'annexe I aient accès à la formation et aux instruments dont ils ont besoin pour établir leurs communications nationales initiales et leurs communications nationales ultérieures. Avant la fin de 2007, le GCE devrait en principe avoir mené à bien l'ensemble des activités prévues dans son programme de travail. Au cours de la période considérée, trois réunions du GCE ont été organisées et six documents ont été élaborés pour faciliter les discussions du groupe. Une assistance a été fournie au GCE pour l'établissement de son bilan et la préparation d'un tableau destiné à aider les Parties non visées à l'annexe I dans la communication de

données sur la recherche et l'observation systématique, le transfert de technologies, le renforcement des capacités, l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, l'information et la constitution de réseaux. Le programme a aidé le GCE à organiser deux ateliers de formation: l'un sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et l'autre sur les inventaires nationaux des émissions de GES pour la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi qu'une réunion visant à définir les modalités de mise en place de systèmes viables pour la gestion des inventaires nationaux des émissions de GES en Asie du Sud-Est.

53. Le programme AFT a prêté son concours au Groupe d'experts des pays les moins avancés aux fins de l'exécution de son programme de travail pour 2006-2007 et de l'appui général qu'il apporte à la mise en œuvre du programme d'action en faveur des pays les moins avancés. Au cours de la période considérée, 18 PMA ont présenté leur projet de PANA au Groupe d'experts pour lui demander des directives et des conseils techniques sur des questions telles que les stratégies d'exécution. Le Groupe d'experts a donné les directives et conseils techniques requis et 14 PMA ont soumis des programmes nationaux d'action complets au secrétariat pendant la période considérée. Le programme a contribué aux initiatives de formation dans le domaine des PANA précises par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

54. Le programme a soutenu le processus intergouvernemental en ce qui concerne le renforcement des capacités au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto. Il a établi des rapports d'activité, pour examen par la COP, sur la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités et sur les travaux du FEM relatifs à la définition d'indicateurs de performance applicables au renforcement des capacités. Le rapport a fait ressortir la diversité des possibilités offertes et programmes de renforcement des capacités proposés aux pays en développement, y compris les ateliers de formation organisés par les groupes d'experts créés en application de la Convention ainsi que les outils et ressources destinés à faciliter les évaluations et la planification en vue de l'adaptation mis à leur disposition par ces groupes. Une assistance a été fournie aux Parties pour les aider à parvenir à un accord sur les mesures à prendre en vue de suivre et d'évaluer le renforcement des capacités dans les pays en développement; cette assistance comprenait notamment l'élaboration d'un document. Le programme AFT a participé à la conception du Cadre de Nairobi, défini à la deuxième session de la CMP, afin de renforcer les capacités de mise en œuvre du MDP.

55. L'équipe chargée du programme a contribué à renforcer et promouvoir le prototype de centre d'échange d'informations sur les réseaux d'information (CC:iNet)¹⁰. CC:iNet communique aux Parties et aux organisations partenaires des informations sur les besoins dans les domaines de l'éducation, la formation, la sensibilisation du public et la participation, ainsi que sur les moyens de les satisfaire. En coopération avec d'autres organismes, le PNUE a rédigé un manuel destiné à favoriser la sensibilisation au problème des changements climatiques à l'intention des points de contact gouvernementaux. Le programme AFT a renforcé le réseau des points de contact nationaux aux fins de l'article 6 de la Convention. Il a entrepris les préparatifs nécessaires pour la tenue d'un atelier régional sur l'application de l'article 6 de la Convention, prévu en juillet 2007. Cet atelier devait servir de cadre aux petits États insulaires en développement du Pacifique et des Caraïbes pour le partage d'expériences dans ce domaine de la Convention.

E. Adaptation, technologie et travaux scientifiques

56. Le programme sur l'adaptation, la technologie et les travaux scientifiques aide les Parties à élaborer des stratégies et des mesures d'adaptation répondant à leurs besoins et à leurs préoccupations spécifiques concernant l'adaptation aux effets préjudiciables des changements climatiques et les incidences de la mise

¹⁰ Un rapport d'évaluation du CC:iNet sera examiné par le SBI à sa vingt-septième session.

en œuvre de mesures de riposte. Il soutient en outre le processus de la Convention en renforçant le développement et le transfert de technologies et en améliorant les bases méthodologiques et scientifiques de la politique et de l'action internationales des Parties, y compris les mesures visant à réduire les émissions provenant du déboisement dans les pays en développement. Le programme est responsable de la coordination de l'appui apporté au SBSTA; il a contribué à un fonctionnement effectif et efficace du SBSTA au cours de la période considérée.

57. La mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10) a sensiblement progressé avec l'organisation d'une série d'ateliers régionaux consacrés à l'adaptation, auxquels 70 % environ de l'ensemble des pays en développement parties ont participé¹¹. Ces ateliers ont permis de déterminer les mesures à prendre pour répondre aux besoins et aux préoccupations en matière d'adaptation concernant les effets préjudiciables des changements climatiques, mesures que les Parties ont décidé d'examiner plus avant au SBI.

58. Le programme a également aidé les Parties à déterminer des outils et des méthodes pour s'attaquer aux incidences des changements climatiques d'un point de vue scientifique et technologique. Les Parties ont adopté le programme de travail de Nairobi à la onzième Conférence des Parties, puis défini les activités initiales à réaliser jusqu'à la mi-2008. La mise en œuvre du programme de travail de Nairobi progresse, notamment avec l'organisation de l'atelier prévu sur les risques liés au climat et les phénomènes extrêmes, ainsi que la préparation d'un atelier sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation. Le programme a invité 75 organisations ayant désigné un responsable de la liaison à contribuer à la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi.

59. Les mesures de diversification économique qui pourraient être prises pour faire face aux incidences de la mise en œuvre de mesures de riposte ont été identifiées lors d'une réunion d'experts de présession¹². Un atelier a été consacré aux méthodes à appliquer pour rendre compte des moyens de réduire les incidences sociales, environnementales et économiques négatives sur les pays en développement de l'application par les Parties visées à l'annexe I des politiques et des mesures nécessaires pour honorer les engagements pris au titre du Protocole de Kyoto¹³.

60. Le programme a continué d'apporter un appui aux Parties et au Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) en encourageant le développement et le transfert de technologies, avec la participation active du secteur public et du secteur privé. Dans cette optique, il a aidé le GETT à élaborer des recommandations pour l'intensification de la mise en œuvre du cadre de transfert de technologies, qui ont été approuvées par le SBSTA à sa vingt-quatrième session¹⁴. Il l'a également aidé à exécuter son programme de travail pour 2006 et 2007, s'agissant notamment de l'organisation des réunions, de l'élaboration du rapport annuel du Groupe et de la rédaction de documents destinés à alimenter les débats au sein du Groupe.

61. L'équipe du programme a établi, publié et diffusé un manuel destiné à aider les concepteurs de projets dans les pays en développement à élaborer des projets de transfert de technologies répondant aux normes des bailleurs de fonds internationaux. Deux sessions de formation à l'utilisation de ce manuel ont été organisées. Une brochure sur les cinq années de travail réalisé par le GETT a également été publiée. Deux autres brochures établies par l'équipe du programme contiennent une formation actualisée sur les

¹¹ FCCC/SBI/2007/14.

¹² FCCC/SBI/2006/18.

¹³ FCCC/SBI/2006/27.

¹⁴ FCCC/SBI/2006/5, par. 21.

applications des technologies en matière d'adaptation aux changements climatiques et sur des options novatrices pour le financement du développement et du transfert de technologies. Le programme a continué de fournir aux Parties un accès à l'information sur les questions technologiques par le biais de son centre d'échange d'informations sur les technologies TT: CLEAR et son réseau de centres nationaux et régionaux d'information technologique. Un premier rapport de synthèse des besoins technologiques identifiés par les Parties non visées à l'annexe I dans 23 évaluations des besoins technologiques et 25 communications nationales initiales a été établi, et un atelier a été organisé sur un échange de meilleures pratiques pour l'exécution des évaluations des besoins technologiques.

62. Le programme a apporté un appui aux travaux réalisés par les Parties sur tout un éventail de questions concernant l'atténuation, les questions méthodologiques et les travaux scientifiques. Il a ainsi aidé les Parties à mieux comprendre les questions liées à la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement, auxquelles deux ateliers ont été consacrés, et a contribué à l'adoption de la décision 8/CMP.2 relative à une demande du Gouvernement italien visant à modifier la valeur de son plafond pour la gestion des forêts. Un appui a également été fourni pour l'organisation de quatre ateliers en cours de session, la poursuite des échanges d'informations, d'expériences et de vues sur les perspectives et des solutions pratiques concernant différents aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation. Le programme a contribué à renforcer la communication entre le SBSTA et la communauté scientifique, ainsi que l'observation systématique à travers les efforts déployés par les Parties et les organisations.

63. L'équipe du programme entretient des contacts réguliers avec d'autres conventions, organisations et organes du système des Nations Unies (dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le GIEC, l'Organisation météorologique mondiale, le PNUE, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation maritime internationale, la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification et la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes), contribuant ainsi à ce que les Parties soient tenues informées de l'évolution des activités pertinentes et facilitant la prise en compte de l'information émanant d'autres processus.

64. Un appui a été fourni aux trois ateliers organisés dans le cadre du Dialogue – établissement de la documentation de base, appui aux coanimateurs du Dialogue, questions d'organisation. Au cours des ateliers, les Parties ont procédé à un échange de vues ouvert sur des mesures concrètes en matière de développement durable, d'adaptation, de technologie et d'approches fondées sur le marché.

F. Mécanismes pour un développement durable

65. Le programme relatif aux mécanismes pour un développement durable apporte un appui aux organes chargés de superviser la mise en œuvre des mécanismes fondés sur l'exécution de projets au titre du Protocole de Kyoto, notamment au Conseil exécutif du MDP et au Comité de supervision de l'application conjointe. Il mène des activités de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre et de l'amélioration des mécanismes.

66. Le MDP est pleinement opérationnel depuis début 2006 et la demande de services s'est accélérée depuis les première et deuxième sessions de la CMP. Sur la base des plans de gestion du MDP pour 2006 et 2007, le programme a fourni un appui à 45 réunions du Conseil exécutif, de ses groupes d'étude et groupes de travail et a contribué à la création d'une équipe chargée des demandes d'enregistrement et de délivrance, ce qui a facilité la rationalisation des procédures relatives aux demandes d'enregistrement d'activités de projet au titre du MDP et la délivrance d'URCE. Le nombre d'activités de projet au titre du MDP enregistrées est passé à 718 et la délivrance d'URCE a atteint un total de 62,4 millions. Une aide a été fournie au Conseil exécutif pour accréditer et désigner provisoirement huit entités opérationnelles chargées des fonctions de validation et cinq chargées des fonctions de vérification. Le programme a

contribué à un examen accéléré des méthodes de détermination du niveau de référence et des méthodes de surveillance proposées et en a facilité la synthèse et l'élargissement du champ d'application. Quarante-vingt-dix-sept méthodes approuvées sont désormais disponibles pour un large éventail de secteurs et s'appliquent à de grands comme à de petits projets. Deux ateliers de coordination ont été organisés à l'intention du Conseil exécutif et d'experts en vue de promouvoir une communauté de vues et une démarche cohérente concernant les aspects essentiels du MDP.

67. Le programme a permis d'intensifier les échanges d'informations et de vues sur le MDP en organisant les deux premières réunions des autorités nationales désignées et en mettant au point le «Bazar du MDP» et le Catalogue des décisions, qui seront lancés au cours des quelques prochains mois. Les interactions avec les Parties et autres acteurs intéressés ont été encouragées par l'organisation de séances de questions-réponses à l'occasion de chacune des réunions du Conseil exécutif et lors des vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions des organes subsidiaires, ainsi que par l'actualisation et l'amélioration du site Web du MDP, qui est consulté par 11 300 abonnés et un nombre analogue d'utilisateurs anonymes chaque mois, tandis que 9 500 abonnés au service d'information du MDP reçoivent régulièrement les dernières nouvelles de ce mécanisme.

68. Les travaux concernant l'application conjointe ont considérablement progressé au cours de la période considérée, puisque le Comité de supervision de l'application conjointe a tenu sept réunions. Suite à ces réunions et grâce à l'appui du programme, le Comité a élaboré son propre plan de gestion, un descriptif de projet d'application conjointe ainsi que son règlement intérieur, et il a officiellement lancé la procédure de vérification relevant de ses compétences en octobre 2006. Le programme a contribué à la création et au fonctionnement du Groupe d'experts de l'accréditation pour l'application conjointe, qui s'est réuni six fois et a examiné les demandes d'accréditation présentées par des entités indépendantes. Il a organisé des réunions parallèles et des séances de questions-réponses sur l'application conjointe au cours des trois dernières sessions des organes subsidiaires et a créé un site Web qui diffuse notamment des enregistrements vidéo des réunions du Comité de supervision et des informations sur les projets d'application conjointe. Le programme a renforcé les échanges d'informations et de vues sur l'application conjointe en organisant deux ateliers techniques, auxquels ont participé des membres du Comité de supervision et de son Groupe d'experts de l'accréditation, des centres de liaison désignés, des représentants d'entités indépendantes et autres entités intéressées.

69. Le programme continue d'apporter un appui aux activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote, selon que de besoin. De nombreux projets de cette catégorie sont encore opérationnels dans de nombreux pays dans divers secteurs, tels que les sources d'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, la préservation des forêts, le reboisement et la réhabilitation. Quelques Parties souhaitent donc poursuivre les activités exécutées conjointement au titre de la phase pilote, dont les progrès seraient passés en revue par la Conférence des Parties.

70. Du point de vue de la gestion, l'un des principaux objectifs du programme a été la mobilisation de ressources financières et humaines suffisantes pour pouvoir exécuter le budget-programme et les plans de gestion du Conseil exécutif du MDP et du Comité de supervision de l'application conjointe. Au cours de la période considérée, 49 fonctionnaires ont été recrutés, dont 29 de la catégorie d'administrateur (dont 52 % sont originaires de Parties non visées à l'annexe I et 31 % sont des femmes). Quarante-vingt-quatorze contrats ont été passés avec 60 consultants, 190 contrats avec 81 correcteurs d'épreuves, 34 contrats avec des membres de l'équipe chargée des demandes d'enregistrement et de délivrance et 28 avec des membres d'équipes d'évaluation et des responsables de dossiers. Des ressources financières supplémentaires suffisantes ont été mobilisées pour les travaux du MDP en 2006 et une partie de 2007. Normalement, le MDP devrait être totalement financé sur la part des fonds. Dans le cas de l'application conjointe, bien que les ressources obtenues soient non négligeables (1,6 million de dollars É.-U.), il faudra trouver un financement additionnel si l'on veut éviter de prendre du retard.

G. Affaires juridiques

71. Le programme des affaires juridiques fournit des conseils aux Parties, aux Présidents et aux Bureaux de la Conférence des Parties et de la CMP, ainsi qu'au secrétariat pour la mise en œuvre de la Convention et du Protocole de Kyoto et la conduite des processus intergouvernementaux et des activités du secrétariat correspondants selon des modalités juridiques, procédurières et institutionnelles appropriées. Il apporte un appui aux négociations intergouvernementales sur le respect des dispositions du Protocole de Kyoto et aide le Comité de contrôle du respect des dispositions à s'acquitter de son mandat.

72. Pendant la période considérée, le Président, le Bureau, les Parties, les observateurs et le secrétariat ont régulièrement sollicité et reçu les conseils du programme sur diverses questions juridiques, questions de procédure et questions institutionnelles concernant l'application de la Convention et du Protocole de Kyoto. Ces conseils ont aidé les Parties à bien comprendre les dispositions de la Convention et du Protocole et à s'acquitter de leurs obligations correspondantes. Un appui a également été apporté à l'examen des nouvelles questions juridiques complexes qui se posaient aux Parties, en particulier différentes questions concernant les nouveaux organes constitués en vertu du Protocole de Kyoto, telles que celle des privilèges et immunités et l'amendement au Protocole de Kyoto visant à permettre au Bélarus d'assumer un engagement de réduction quantifiée des émissions. Les sessions de la Conférence des Parties, de la CMP et des organes subsidiaires se sont déroulées en pleine conformité avec le projet de règlement intérieur de la Conférence des Parties et le droit international; les membres des organes de la Convention et du Protocole ont été élus dans les délais voulus. Les relations institutionnelles entre le secrétariat et l'Organisation des Nations Unies ont été élargies.

73. Le programme s'est assuré que les accords de pays hôte pour les conférences, les contrats, les mémorandums d'accord et autres accords conclus par le secrétariat étaient conformes aux règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies en rationalisant et en améliorant les procédures d'examen et d'approbation des arrangements contractuels. Des avis juridiques ont été fournis au Secrétaire exécutif et à d'autres membres du secrétariat sur des problèmes ou des questions concernant l'application des arrangements contractuels conclus par le secrétariat; ces problèmes et ces questions ont été traités et réglés rapidement et de façon satisfaisante.

74. La CMP a adopté le règlement intérieur du Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto (annexe à la décision 4/CMP.2), élaboré par le Comité lui-même sur la base de projets établis par l'équipe du programme et approuvé à sa troisième réunion plénière en septembre 2006. L'équipe du programme a également apporté un appui aux trois réunions plénières tenues par le Comité de contrôle.

75. Un «Registre du Comité de contrôle du respect des dispositions»¹⁵ a été institué, doté d'une adresse électronique propre, qui centralise toutes les communications officielles intéressant le Comité. Une information fiable et actualisée sur les activités du Comité a été fournie aux Parties grâce à la diffusion des documents du Comité sur la page du site Web de la Convention¹⁶ consacrée au respect des dispositions. Un système a été mis en place pour garantir un traitement rapide des dossiers, un enregistrement et un archivage appropriés des documents et des informations relatives aux questions traitées par le Comité, une recherche et une consultation rapides de ces documents, ainsi que la confidentialité de toutes les informations détenues par le secrétariat.

¹⁵ Compliance.Committee@unfccc.int.

¹⁶ http://unfccc.int/kyoto_protocol/compliance/items/2875.php.

H. Services des affaires de la Conférence

76. Le programme des services des affaires de la Conférence facilite la participation des Parties et des observateurs au processus intergouvernemental, assure la préparation logistique et le service des sessions, réunions et ateliers, ainsi que l'édition et le traitement des documents du secrétariat de la Convention. Il fonctionne en tant que programme depuis janvier 2007 et est dirigé par un coordonnateur sous la supervision générale du Secrétaire exécutif adjoint.

77. Les installations et les services fournis lors des sessions pendant la période considérée ont permis aux Parties et aux observateurs de se réunir, de travailler ensemble et de faire avancer le processus intergouvernemental. Des approches novatrices concernant l'organisation et le financement ont été adoptées à l'occasion de la douzième session de la Conférence des Parties et de la deuxième session de la CMP, en étroite collaboration avec le gouvernement du pays hôte, les gouvernements contributeurs et les partenaires du système des Nations Unies. Le programme s'est également occupé, notamment en matière d'enregistrement et de sécurité des vingt-quatrième à vingt-sixième sessions du SBI et du SBSTA, des trois premières sessions du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements et des trois premiers ateliers organisés dans le cadre du Dialogue. Les activités menées pendant les sessions au cours du présent exercice biennal et intégralement appuyées par le programme ont été particulièrement complexes, avec environ 500 réunions au cours de chaque session des organes subsidiaires et plus de 750 réunions au cours de la douzième session de la COP et de la deuxième session de la CMP, y compris des séances plénières, des réunions de groupes de contact, des réunions de groupes régionaux et de groupes de négociation, de délégations et d'organisations observatrices, sans oublier les réunions parallèles et les réunions avec les médias.

78. Les représentants de pays en développement et d'organisations observatrices ont pu participer aux sessions. Le programme a traité une moyenne de 123 demandes de soutien financier émanant de Parties à chaque session des organes subsidiaires et 185 demandes pour la douzième session de la COP et la deuxième session de la CMP et les réunions parallèles et activités médiatiques correspondantes. Grâce à l'amélioration des systèmes en ligne d'information des participants et d'enregistrement aux réunions parallèles, l'équipe du programme a contribué à une large participation aux sessions d'organisations ayant le statut d'observateur. Une enquête réalisée auprès de l'ensemble des participants au cours de la vingt-sixième session des organes subsidiaires (avec un taux de réponse de 10 %, dont 91 représentants de Parties) indiquait que plus de 90 % des personnes ayant répondu considéraient que les réunions parallèles et les expositions étaient une source utile d'information et un élément très important des sessions, et que de 75 à 96 % appréciaient les divers arrangements organisationnels actuels (par exemple, concernant les dates, la durée, la couverture médiatique – presse et Web –, le lieu).

79. Les travaux des organes et groupes constitués au titre du Protocole de Kyoto ont démarré et ont pris de l'ampleur au cours de l'exercice biennal 2006-2007, tandis que ceux des organes constitués et autres groupes relevant de la Convention se poursuivaient et s'amplifiaient. En moyenne, une réunion au titre de la Convention s'est tenue chaque jour ouvrable de la période considérée. L'équipe du programme a apporté un appui à 90 réunions et ateliers tenus à Bonn et à 28 autres réunions tenues ailleurs, assurant le préenregistrement des participants, facilitant l'obtention de 442 visas et contribuant à l'organisation logistique.

80. Le programme a poursuivi ses efforts pour établir dans les délais une documentation d'accès facile afin de faciliter le flux de l'information vers les Parties et les organes intergouvernementaux. Au total, 463 documents officiels représentant 5 888 pages ont été édités et traités par le programme entre janvier 2006 et juin 2007, soit environ un dixième de plus qu'au cours de la période correspondante du dernier exercice biennal. De plus en plus souvent, l'équipe du programme révise aussi les rapports, publications et autre documentation afin d'en assurer la lisibilité et la cohérence.

81. Une contribution plus dynamique aux travaux du Bureau et la coopération avec le gouvernement hôte pour les futures réunions ne peuvent qu'améliorer l'efficacité de la préparation des sessions. La préparation de la quatrième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements et du quatrième atelier organisé dans le cadre du Dialogue (août 2007) est bien avancée. L'accord avec le pays hôte pour la treizième session de la COP et la troisième session de la CMP a déjà été signé. Les discussions progressent également avec les pays qui pourraient accueillir les quatorzième (2008) et quinzième (2009) sessions de la Conférence des Parties et les quatrième (2008) et cinquième (2009) sessions de la CMP.

I. Services d'information

82. Le programme des services d'information fournit tout un éventail de services essentiels dans trois domaines stratégiques: technologies de l'information et de la communication (TIC), gestion des connaissances, et communication et relations avec les médias. Il apporte un appui à l'ensemble des programmes, assure le fonctionnement du site Web public et de l'Intranet de la Convention, informe l'opinion publique des objectifs et des activités en matière de changements climatiques et assure les relations avec les médias.

83. Au cours de la période considérée, l'équipe du programme a assuré le fonctionnement du site Web de la Convention – unfccc.int – qui est le principal portail extérieur au niveau mondial donnant accès aux données, aux documents et à l'information relative à la Convention. La Convention-cadre est considérée comme la source d'information faisant autorité sur les questions relatives aux changements climatiques, comme en témoigne l'augmentation régulière du nombre de consultations du site Web de la Convention pour la recherche d'information. On a comptabilisé quelque 8,6 millions de consultations (contre 4 millions entre le 1^{er} janvier 2004 et le 30 juin 2005), pour environ 52 millions de pages et documents visités. Le site Web de la Convention a été amélioré et renforcé avec la fourniture d'une information ciblée aux Parties, observateurs et public en général, y compris la diffusion en ligne de bulletins, d'articles et de nouvelles sur la page d'accueil. La transparence du processus intergouvernemental a été assurée grâce à des services de vidéo Web rediffusant les débats de la Conférence des Parties et de la CMP et de leurs organes subsidiaires, d'un certain nombre de réunions parallèles, du Conseil exécutif du MDP et des réunions du Comité de supervision de l'application conjointe ainsi qu'une conférence de presse spéciale.

84. L'équipe du programme a travaillé en étroite collaboration avec les médias pour promouvoir une meilleure compréhension des questions relatives aux changements climatiques et veiller à ce que les médias en rendent fidèlement compte. L'accès des médias aux conférences organisées au titre de la Convention a été facilité et 763 représentants de la presse et des médias ont été accrédités pour la douzième session de la COP et la deuxième session de la CMP. Le programme a traité 264 demandes d'entrevues, publié des communiqués de presse et des notes d'information et organisé des conférences et points de presse.

85. Il a contribué à la compréhension par l'opinion publique du processus des changements climatiques en répondant à des demandes d'information, en organisant des réunions d'information publique et en fournissant divers services d'information. Il a traité un total de 798 demandes d'information et assuré la diffusion publique de documents et de CD-ROM. Il a également diffusé 10 publications. L'équipe du programme a organisé 24 exposés publics sur les changements climatiques et les travaux du secrétariat de la Convention dans le cadre d'activités de sensibilisation et d'information dans le pays hôte, l'Allemagne.

86. Le programme a veillé à ce que la documentation, l'information et les données, y compris les ouvrages et autres supports médiatiques, soient bien organisés et facilement accessibles à tous les utilisateurs, internes et externes. Il a répondu à 2 653 demandes de références générales et

7 613 demandes de documents officiels. Il a diffusé 21 350 exemplaires des quatrièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I à l'ensemble des Parties, observateurs, organisations non gouvernementales et intergouvernementales. Le secrétariat a renforcé sa capacité de gestion documentaire en se dotant d'un programme et d'un cadre de gestion des fichiers. Il a fait l'acquisition d'un système de gestion électronique qui s'appuiera sur le cadre directeur défini. L'équipe du programme apporte un appui à chaque programme en matière de gestion documentaire.

87. Le processus intergouvernemental et le secrétariat de la Convention peuvent compter sur une infrastructure de technologies de l'information et de la communication fiable et sûre. Le réseau dessert le secrétariat grâce à 500 terminaux pour une communauté d'utilisateurs d'environ 300 fonctionnaires, consultants, vacataires et boursiers. Pour améliorer les services d'appui informatique, le programme a réalisé une enquête auprès des utilisateurs sur la qualité des services de TIC au sein du secrétariat. Les réponses ont été extrêmement positives, avec 90 % d'appréciations favorables concernant le réseau, les services Internet et les services de courrier électronique. Le réseau au siège de la Convention à Bonn a été agrandi après le regroupement de l'ensemble du personnel du secrétariat à la Haus Carstanjen. Le nombre total d'utilisateurs d'ordinateur portable est passé de 59 à 194, ce qui a permis de réduire les coûts de location d'ordinateurs lors des conférences. Le programme a veillé à ce qu'une infrastructure de réseau informatique absolument sûre soit disponible au cours des conférences et des ateliers.

88. L'équipe du programme a mis en place un système de stockage global des données électroniques assurant quelque 2 000 giga-octets de capacité de stockage au siège, complété par des moyens mobiles de stockage d'une capacité d'environ 1 600 giga-octets à l'occasion des conférences. Une nouvelle structure d'information à l'échelle du secrétariat a également été installée pour améliorer la disponibilité, la rapidité d'application, le déploiement et la stabilité des services de TIC. La deuxième phase de la mise en place du plan de continuité des activités pour l'ensemble du secrétariat a été achevée, avec une analyse exhaustive des systèmes de secrétariat et des risques liés à ces systèmes et l'adoption d'un cadre pour les arrêts temporaires maximaux tolérables. Cette analyse et ce cadre serviront de base au plan de continuité des activités du secrétariat qui sera élaboré au cours de la troisième phase et qui garantira la continuité des activités et des mesures de rétablissement rapide des opérations en cas de panne des systèmes d'information.

J. Services administratifs

89. Le programme des services administratifs fournit des services d'appui central pour la gestion des ressources humaines et financières du secrétariat, l'élaboration des politiques et directives administratives, les marchés publics, la gestion des locaux et la gestion des voyages. Il assure également la liaison avec l'ONUG et le secrétariat de l'ONU pour les questions administratives et avec le Gouvernement allemand pour les questions relatives à l'application de l'Accord de siège.

90. Au cours de la période considérée, il a supervisé l'application du budget-programme, afin que les fonds soient dépensés conformément aux mandats approuvés et aux règles financières de l'ONU. Les moyens mis en œuvre ont contribué à une meilleure exécution du budget par rapport à la même période du précédent exercice biennal (voir le chapitre II pour plus de détails). Pour ce qui est des recettes, le programme a régulièrement notifié aux Parties la situation des contributions, permettant ainsi au secrétariat d'atteindre un taux de collecte des contributions de 77,3 %. Concernant l'exercice biennal 2008-2009, le programme a aidé le Secrétaire exécutif à élaborer un projet de budget-programme équilibré et réaliste, que le SBI a adopté à sa vingt-sixième session avec quelques modifications mineures et transmis pour approbation à la Conférence des Parties à sa treizième session et la CMP à sa troisième session. Le programme des services administratifs a également continué de coordonner les efforts déployés par le secrétariat pour mobiliser des fonds destinés à financer un certain nombre d'activités prévues, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires et

du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention. Il a commencé de travailler à la mise en place de fonds d'affectation spéciale distincts pour le MDP et le RIT, afin de pouvoir rendre compte aux Parties des recettes et des dépenses de façon plus simple et plus transparente.

91. Suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, un certain nombre d'initiatives ont été prises pour renforcer les procédures financières et rendre l'information présentée dans les états financiers plus transparente et plus utile aux Parties¹⁷. Des dispositions ont été prises pour que le Bureau des services de contrôle interne réalise un audit interne. Un vérificateur interne résident commencera à travailler en juillet 2007; il poursuivra les travaux entrepris par le programme en 2006 et 2007 en vue de finaliser une évaluation globale des risques au secrétariat et contribuera au renforcement continu des contrôles internes.

92. En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, 76 avis de vacance de poste au total ont été publiés, et 32 postes ont été pourvus par recrutement interne, 37 par recrutement externe. Tous les candidats ont été soumis à un rigoureux processus de sélection visant à garantir que tous les fonctionnaires possèdent le niveau requis de qualité et de compétence. Le secrétariat a redoublé d'efforts pour améliorer la répartition géographique et la répartition par sexe du personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, ce qui, entre juin 2006 et juin 2007, s'est traduit par une hausse du nombre de fonctionnaires originaires de Parties non visées à l'annexe I (de 37,6 % à 43,1 %) (voir le chapitre IV plus loin pour plus de détails). Au cours de la même période, le pourcentage de femmes dans la même catégorie est passé de 29,1 % à 30,3 %. Le programme s'est assuré les services d'un consultant en ressources humaines pour déterminer les mesures à prendre pour améliorer le ciblage de candidates et de candidats originaires de Parties non visées à l'annexe I, afin d'améliorer encore la répartition géographique et la répartition par sexe des fonctionnaires du secrétariat.

93. Le système de sélection du personnel a été révisé afin d'améliorer les perspectives de carrière et de permettre au secrétariat de mieux fidéliser et développer des compétences internes. Le système révisé comporte un ensemble de règles réduit et simplifié permettant un traitement plus rapide des demandes ou des candidatures dans le respect intégral des règles et règlements de l'ONU. En moyenne, le nouveau système devrait ramener le délai entre la publication d'un avis de vacance de poste et l'approbation par le Secrétaire exécutif de la nomination d'environ cinq mois à trois mois.

94. Pour garantir une approche stratégique du recrutement intégrant les conditions découlant des mandats définis par les Parties dans une politique cohérente et dynamique de perfectionnement du personnel, le poste de chef du groupe des ressources humaines a été reclassé et réaffiché. Le programme a également entrepris un examen du système d'appréciation du comportement professionnel des fonctionnaires du secrétariat en vue d'améliorer la planification, la gestion et le suivi du comportement professionnel ainsi que l'organisation des carrières.

95. En raison de la croissance rapide du secrétariat, les locaux actuels ont été réorganisés de façon à offrir davantage d'espace de bureau. Cela a pu être fait dans les limites des ressources budgétaires actuelles, en consultation avec le Gouvernement allemand et le service chargé de gérer le partage des locaux des Nations Unies. Il a ainsi été possible d'accommoder de nouveaux fonctionnaires et consultants sans trop perturber le fonctionnement du secrétariat.

96. L'équipe du programme a continué d'organiser les voyages et le versement des indemnités journalières de subsistance des participants, experts et fonctionnaires présents aux réunions, y compris les sessions des organes subsidiaires, la Conférence des Parties et la CMP, le Forum des autorités nationales désignées et les réunions des organes constitués, dont un nombre croissant de réunions du Conseil

¹⁷ Voir le document FCCC/SBI/2007/INF.1 pour plus de détails.

exécutif du MDP et de ses groupes de travail. Si l'on compare la période janvier 2006 à juin 2007 à la période correspondante de 2004 et de 2005, le nombre de demandes de voyages a augmenté de plus de 50 %. En dépit de cette hausse, les demandes ont été satisfaites dans les délais voulus et dans les limites des ressources budgétaires. Pour ce qui est des achats, plus de 500 ordres d'achat ont été traités au cours de la période considérée, concernant des biens et des services d'une valeur d'environ 13 millions de dollars É.-U.

IV. Ressources humaines

A. Personnel

97. Par sa décision 12/CP.11, la Conférence des Parties a approuvé le tableau des effectifs, qui maintient ceux-ci au même niveau que celui de l'exercice biennal précédent, c'est-à-dire 83 postes d'administrateur et 46,5 postes de la catégorie des services généraux. En outre, 121 postes ont été financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au titre de la Convention, le Fonds de Bonn et les dépenses d'appui au programme (frais généraux). On trouvera dans le tableau 11 une comparaison entre le nombre de postes approuvés et le nombre de postes pourvus au 30 juin 2007. On entend par «postes pourvus» les postes occupés par des personnes titulaires d'un contrat à durée déterminée d'un an ou plus et nommées à des postes permanents après avoir franchi toutes les étapes du recrutement, y compris l'examen par le Conseil de contrôle.

98. L'écart entre postes approuvés et postes pourvus est considérable en ce qui concerne les postes financés sur le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires et sur les frais généraux. L'occupation de ces postes est approuvée à condition qu'un financement suffisant soit disponible pour une plus longue période. Au 30 juin 2007, un certain nombre de ces postes ne pouvaient être pourvus qu'au moyen de personnel recruté sur des fonds d'assistance temporaire générale.

99. Outre les 186,5 fonctionnaires occupant des postes permanents, 16 administrateurs et 24 agents des services généraux avaient été engagés à titre temporaire au 30 juin, pour un effectif total de 226,5 fonctionnaires.

Tableau 11. Nombre de postes permanents et de postes pourvus par source de financement, au 30 juin 2007

Grade	Budget de base		Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires		Fonds de Bonn		Allocation de fonds pour frais généraux		Total	
	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu
SSG	1	1							1	1
D-2	4	3							4	3
D-1	6	4					1	1	7	5
P-5	10	10					2		12	10
P-4	22	20	7	4			2	2	31	26 ^a
P-3	30	26	23	12	1	1	8	7	62	46 ^b
P-2	10	4	23	12	1	1	3	1	37	17
P-1			1	1					1	1
Total partiel	83	68	54	28	2	2	16	11	155	109

Grade	Budget de base		Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires		Fonds de Bonn		Allocation de fonds pour frais généraux		Total	
	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu
Agents des services généraux	46,5	40,5	32	22	6	6	26	21	110,5	89,5
Total	129,5	108,5^c	86^d	50	8	8	42	32	265,5	198,5

^a Un poste est occupé à une classe inférieure pour des raisons administratives uniquement et un poste est occupé par un fonctionnaire à une classe inférieure, en attendant la date de prise d'effet de sa promotion.

^b Un poste est occupé par un fonctionnaire à une classe inférieure, en attendant la date de prise d'effet de sa promotion.

^c Trois postes étaient restés gelés au cours de la période considérée. Le processus de recrutement pour cinq postes était presque achevé au moment de l'établissement du présent rapport.

^d Quinze postes ont été créés fin juin 2007.

100. Le tableau 12 a) indique la répartition géographique des fonctionnaires en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. Le tableau 12 b) indique la répartition du personnel en poste dans la catégorie des administrateurs entre Parties visées à l'annexe I et Parties non visées à l'annexe I, ainsi que la répartition par sexe.

Tableau 12 a). Répartition géographique des fonctionnaires en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, au 30 juin 2007

Classe	Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes	Europe orientale	Europe occidentale et autres États	Total
SSG					1	1
D-2		1			2	3
D-1	1	2	1	1		5
P-5	3	1	1	1	4	10
P-4	2	6	4	3	11	26
P-3	3	10	4	5	24	46
P-2	1	3	5	1	7	17
P-1					1	1
Total	10	23	15	11	50	109
Pourcentage du total	9,2	21,1	13,8	10,0	45,9	100

Tableau 12 b). Répartition des fonctionnaires en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur entre les Parties visées à l'annexe I et les Parties non visées à l'annexe I et répartition par sexe

Classe	Parties visées à l'annexe I	Parties non visées à l'annexe I	Hommes	Femmes
SSG	1		1	
D-2	2	1	3	
D-1	1	4	4	1
P-5	5	5	6	4
P-4	14	12	21	5
P-3	29	17	29	17
P-2	9	8	11	6
P-1	1		1	
Total	62	47	76	33
Pourcentage du total	56,9	43,1	69,7	30,3

B. Consultants et vacataires

101. Du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2007, 189 consultants et vacataires ont été engagés, qui ont fourni un total de 392,7 mois de travail pour un coût total de 3 224 184 dollars des États-Unis tous financements confondus. Les divers domaines couverts étaient les suivants: conception de bases de données, nouveaux outils et produits de TIC, reformatage de méthodes, mise en œuvre du système de gestion des dossiers, appui au RIT, rédaction de documents scientifiques et techniques, conseils spécialisés sur des questions de personnel et des questions juridiques, contribution à la rédaction et à la publication de documents officiels, appui avant et pendant les sessions d'organes de la Convention et formation de personnel. Dans quelques cas, des vacataires ont dû être engagés en attendant que les procédures de recrutement sur des postes vacants soient menées à leur terme. Le tableau 13 indique la répartition des services entre les différents programmes.

Tableau 13. Consultants et vacataires, par programme, du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2007

Programme	Mois-personne	Coût (en dollars É.-U.)
Direction exécutive et administration	3,4	26 901
Module 1	149,8	1 584 272
Module 2	101,9	748 595
Module 3	137,6	864 416
Total	392,7	3 224 184

Annexe

**Projets et activités financés par le Fonds d'affectation spéciale
pour les activités complémentaires pendant
l'exercice biennal 2006-2007**
(en dollars É.-U.)

<u>Projet</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
<p><u>Direction exécutive et gestion</u></p> <p>Appui supplémentaire au Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto pour l'examen de nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Ce projet a récemment démarré et vise à déterminer le potentiel d'atténuation et des fourchettes d'objectifs de réduction des émissions pour les Parties visées à l'annexe I, ainsi qu'à analyser les moyens d'atteindre les objectifs d'atténuation.</p>	9 040	7 460	1 580
<p><u>Bureau du Secrétaire exécutif adjoint</u></p> <p>Consultations de haut niveau en préparation de la douzième session de la Conférence des Parties. Ces consultations ont eu lieu en septembre 2006.</p>	184 380	103 266	81 114
<p><u>Notification, données et analyse</u></p> <p>Mise en point du registre international des transactions (RIT) et de normes d'échange de données. Ce projet, qui a démarré en janvier 2003, a pour objectif: a) de poursuivre l'élaboration du RIT; et b) de faciliter la coopération entre les administrateurs des systèmes d'enregistrement, notamment par le biais de consultations entre les sessions avec les Parties et les experts. (Voir aussi le paragraphe 48 du présent document.)</p> <p>Base de données relative aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre (GES), appui logiciel au processus d'examen des GES et mise au point d'une interface de données sur les inventaires de GES. Ce projet a démarré en novembre 2002. Ses objectifs sont les suivants: a) mettre en place un système intégré d'information sur les GES à l'appui de la notification, de l'examen et de l'analyse des données et des informations relatives aux inventaires de GES. Ce système doit garantir que les systèmes et infrastructures requis pour l'examen des inventaires de GES et des activités d'appui sont bel et bien disponibles; b) intégrer les données relatives aux Parties non visées à l'annexe I de la Convention dans le système d'information sur les GES et améliorer le logiciel de notification au titre de la Convention (logiciel de notification du Groupe intergouvernemental d'experts sur les changements climatiques (GIEC)). Cette intégration est nécessaire pour créer un répertoire central de toutes les données relatives au GES à l'appui de l'analyse des données par le programme sur la notification,</p>	4 326 977	3 600 322	726 655

<u>Projet</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
les données et l'analyse, et des besoins en matière de notification du secrétariat; c) améliorer l'accès aux données sur les GES et à l'information correspondante sur le site Web de la Convention grâce à la mise au point d'une interface (portail) de données sur les GES; et d) faciliter l'application d'un système intégré d'information sur les GES et de l'interface de données sur les GES par le biais de consultations appropriées avec les Parties et les experts. (Voir aussi le paragraphe 45 du présent document.)	573 007	186 032	386 975
Développement de la base de données servant à la compilation et à la comptabilisation annuelles des inventaires des émissions et des quantités attribuées au titre du Protocole de Kyoto. Ce projet, qui a commencé en février 2005, a pour objectif de développer la base de données servant à la compilation et à la comptabilisation afin qu'il soit possible de suivre, de vérifier et d'archiver les inventaires des émissions et les quantités attribuées au titre du Protocole de Kyoto. (Voir aussi le paragraphe 48 du présent document.)	616 169	408 525	207 644
Activités visant à appuyer le processus d'examen par des experts prévu par la Convention et le Protocole de Kyoto: formation d'équipes d'experts chargés de l'examen et réunions des examinateurs principaux. Ce projet a commencé en janvier 2006. Ses objectifs sont: a) d'assurer la formation technique des membres des équipes d'experts chargés de l'examen pour garantir la qualité et la cohérence du processus d'examen au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto; et b) de permettre aux examinateurs principaux de se réunir pour examiner des questions de méthodologie et de procédure, afin de garantir une approche commune des examens futurs. (Voir aussi les paragraphes 43 et 44 du présent document.)	348 420	279 054	69 366
<u>Appui financier et technique</u>			
Renforcement des capacités du secrétariat en matière de renforcement des capacités. Ce projet a été lancé le 1 ^{er} mars 2003 et vise à appuyer le processus intergouvernemental de renforcement des capacités et à faciliter l'exécution des activités indiquées dans les cadres reproduits en annexe aux décisions 2/CP.7 et 3/CP.7. (Voir aussi le paragraphe 54 du présent document.)	168 079	115 198	52 881
Appui à la mise en œuvre du programme de travail du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I (GCE) pendant la période 2003-2007, y compris la facilitation de l'application des directives FCCC pour l'établissement des communications nationales. Ce projet vise à donner suite à la décision 3/CP.8 en facilitant et en appuyant les travaux du GCE. Il en a résulté des recommandations adressées à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) sur de nouvelles mesures à prendre concernant: a) l'exécution du programme de travail du GCE; b) la fourniture			

<u>Projet</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
de conseils techniques aux Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement des communications nationales; et c) les réunions et les ateliers régionaux de formation pratique du GCE et l'établissement des documents et rapports techniques correspondants pour examen par le SBI. (Voir aussi le paragraphe 52 du présent document.)	1 427 499	979 596	447 903
Création et administration d'un centre d'échange d'informations visant à appuyer la mise en œuvre d'activités d'éducation et de communication par les Parties. Ce projet, mis en route en juillet 2005, vise à faciliter le démarrage rapide de la première phase de la création de ce centre d'échange d'informations, demandé par les Parties à la vingt et unième session du SBI et décrit dans le document FCCC/SBI/2004/14. (Voir aussi le paragraphe 55 du présent document.)	162 778	117 567	45 211
Appui au Groupe d'experts des pays les moins avancés en 2006-2007. L'objectif de ce projet est de donner suite aux dispositions de la décision 4/CP.11 concernant les activités du Groupe d'experts pendant l'exercice biennal 2006-2007. Il s'agit d'aider le Groupe d'experts à donner des conseils aux pays les moins avancés parties pour l'élaboration de leurs programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et la définition de stratégies de mise en œuvre des PANA, et de contribuer à l'organisation logistique et fonctionnelle des réunions du Groupe d'experts (deux par an). Ce projet doit également faciliter un dialogue régulier avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution en ce qui concerne les activités relatives aux PANA. (Voir aussi le paragraphe 53 du présent document.)	694 778	245 661	449 117
Réunion des négociateurs du Groupe des 77 et de la Chine chargés d'établir une communication de ce groupe sur le renforcement des capacités. Ce projet a été exécuté du 1 ^{er} février au 1 ^{er} juillet 2006. Il s'agissait d'appuyer l'organisation d'un atelier du Groupe des 77 et de la Chine, qui s'est tenu du 20 au 22 mars à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), sur les mesures à prendre pour assurer un suivi régulier du cadre relatif au renforcement des capacités. Le projet a financé la participation de 15 représentants de pays en développement et de 2 fonctionnaires du secrétariat.	85 000	64 340	20 660
Atelier sur le Fonds pour l'adaptation. Ce projet visait à mettre en œuvre la décision 28/CMP.1, où le secrétariat était prié d'organiser un atelier consacré à un échange d'informations sur les principes de fonctionnement du Fonds pour l'adaptation. Cet atelier a eu lieu à Edmonton (Canada) en mai 2006; il a réuni 37 personnes (dont la participation de 22 a été financée) représentant 31 pays, ainsi que des représentants de plusieurs organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Le secrétariat a engagé trois consultants, qui ont établi les			

<u>Projet</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
documents de travail et les exposés nécessaires aux travaux de l'atelier. Une page Web du site de la Convention regroupe toutes les informations relatives à cet atelier ¹⁸ .	159 065	158 417	648
Appui aux activités du secrétariat relatives à l'article 6 de la Convention: atelier pour les petits États insulaires en développement. L'objectif de ce projet, qui a commencé en janvier 2006, est d'appuyer l'organisation d'un atelier sur les moyens de répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement pour l'exécution du programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention. L'atelier devrait se tenir en juillet 2007. Ce sera le dernier d'une série d'ateliers régionaux visant à faciliter les discussions entre experts en vue de dégager des informations et des idées sur l'éducation et la communication en matière de changements climatiques. Le rapport de l'atelier contribuera à l'examen du programme de travail de New Delhi à la vingt-septième session du SBI.	230 593	142 802	87 791
Flux d'investissement et mécanismes de financement pour l'élaboration de mesures internationales efficaces et appropriées face aux changements climatiques, en tenant particulièrement compte des besoins des pays en développement. Ce projet, lancé après la douzième session de la Conférence des Parties, a pour objet de passer en revue les besoins en investissements et en mécanismes financiers pour l'élaboration de mesures internationales efficaces et appropriées face aux changements climatiques. Le secrétariat a collaboré avec plus de 40 parties intéressées et a tenu 4 réunions consultatives, dont 2 avec des experts et des représentants d'institutions internationales, d'institutions du système des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et 2 avec des représentants du secteur privé, du secteur financier et du secteur des assurances. Une autre réunion de consultation est prévue en octobre 2007. Une page Web présente une base de données détaillée contenant des informations sur les flux financiers et les flux d'investissement par secteur et par pays, ainsi que des projets de documents et d'études et une bibliographie, pour observations et commentaires. (Voir aussi le paragraphe 51 du présent document.)	1 293 829	556 624	737 215
<u>Adaptation, technologie et travaux scientifiques</u>			
Appui au système FCCC d'information sur les technologies (TT:CLEAR). Les objectifs de ce projet, commencé en janvier 2003, sont les suivants: a) concevoir et mettre en œuvre un programme visant à faire connaître le système TT:CLEAR aux utilisateurs escomptés, et identifier et analyser les moyens de			

¹⁸ http://unfccc.int/meetings/workshops/other_meetings/items/3672.php.

<u>Projet</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
faciliter l'accès à ce système; et b) mettre à jour et administrer l'actuel système FCCC d'information sur les technologies, notamment en mettant en évidence toute lacune d'information, et formuler des recommandations pour l'amélioration du système. (Voir aussi le paragraphe 61 du présent document.)	74 728	35 263	39 465
Appui à l'exécution du programme de travail du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT). Lancé en septembre 2003, ce projet a pour objet de faciliter l'exécution du programme de travail du GETT, en vue de recommander au SBSTA de prendre les mesures complémentaires voulues et d'aider les Parties à mettre en œuvre le cadre par des actions utiles et efficaces destinées à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention. (Voir aussi le paragraphe 60 du présent document.)	876 368	418 394	457 974
Programme de travail destiné à aider le SBSTA à examiner les questions liées au secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF). Les activités relevant de ce projet, qui a commencé au cours des premiers mois de 2004, sont les suivantes: a) notification et examen des informations intéressant le secteur UTCATF dans le cadre de la Convention et mise au point du cadre uniforme de présentation des rapports correspondant; b) formation des experts chargés d'examiner les inventaires qui devront analyser, compte tenu des indications du guide des bonnes pratiques du GIEC pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (<i>Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry</i>), les informations sur le secteur UTCATF qui présentent un intérêt pour le décompte des effets indirects et la manière dont les activités du secteur UTCATF seront traitées dans le cadre de la Convention; et c) estimation, notification et comptabilisation des émissions et des absorptions de GES découlant de l'exploitation forestière et des produits ligneux.	111 203	38 949	72 254
Appui à la mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (1/CP.10). Ce projet vise à assurer l'exécution des tâches importantes dont le secrétariat doit s'acquitter en vertu de la décision 1/CP.10. Les activités ont commencé fin 2005, mais la plupart seront menées à bien au cours de l'exercice biennal 2006-2007, y compris les activités initiales au titre du programme de travail de Nairobi sur les effets, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques, exécutées en 2006. (Voir aussi le paragraphe 57 du présent document.)	724 704	693 868	30 836
Facilitation de la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement. Ce projet vise à donner aux Parties la possibilité d'examiner les questions et les facteurs déterminants divers et complexes du déboisement et d'entamer l'examen de méthodes et d'actions potentielles			

<u>Projet</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
<p>efficaces pour réduire le déboisement dans les pays en développement; à cet effet, les activités consistent principalement à appuyer l'organisation d'ateliers consacrés à cette question conformément aux instructions des Parties. En outre, le projet permettra aux Parties et aux experts d'examiner les questions scientifiques, techniques et méthodologiques complexes qui se posent dans ce domaine, d'échanger des informations et des enseignements tirés de l'expérience sur des méthodes d'action et de définir des incitations positives. Les discussions menées lors de ces ateliers devraient contribuer à l'examen par les Parties des autres mesures qu'il faudra prendre en 2007 et 2008 pour faire face aux problèmes. (Voir aussi le paragraphe 62 du présent document.)</p>	665 043	457 318	207 725
<p>Atelier sur les mesures d'atténuation. Lancé en mars 2006, ce projet a pour objectif de permettre aux Parties de continuer d'échanger des informations et des vues sur les moyens pratiques de faciliter l'application de la Convention, conformément à la décision 10/CP.9. (Voir aussi le paragraphe 62 du présent document.)</p>	37 642	5 718	31 924
<p>Atelier organisé entre les sessions sur la mise en œuvre du paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (décision 31/CMP.1). Cet atelier s'est tenu en septembre 2006. Il devait contribuer à l'exécution des tâches prévues par la décision 31/CMP.1, à savoir élaborer les méthodes à utiliser pour rendre compte des moyens de réduire au minimum les incidences sociales, environnementales et économiques néfastes sur les pays en développement parties des politiques et des mesures mises en œuvre par les Parties visées à l'annexe I pour remplir leurs engagements au titre du paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. (Voir aussi le paragraphe 59 du présent document.)</p>	70 000	37 803	32 197
<p>Appui à l'exécution du programme de travail de Nairobi sur l'impact, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques. Ce projet a démarré en janvier 2007. Il doit contribuer à l'application de la décision 2/CP.11 et à l'exécution des nombreuses tâches de fond qu'il a été demandé au secrétariat d'exécuter dans la poursuite des objectifs du programme de travail de Nairobi et des activités correspondantes. (Voir aussi le paragraphe 58 du présent document.)</p>	735 101	325 415	409 686
<p><u>Mécanismes pour un développement durable</u></p> <p>Appui aux activités du mécanisme pour un développement propre (MDP). Lancé début 2002, ce projet vise à faciliter la mise en œuvre du MDP. (Voir aussi les paragraphes 66 et 67 du présent document.)</p>	12 150 256 ¹⁹	9 565 213	2 585 043

¹⁹ Non compris un montant de 25 775 011 dollars des États-Unis correspondant aux droits d'enregistrement du projet au titre du MDP, à la part des fonds et aux redevances relatives à la méthodologie, montant qui est mis de côté jusqu'à ce que le projet devienne autosuffisant.

<u>Projet</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Activités relatives à l'article 6 du Protocole de Kyoto (application conjointe). Ce projet, lancé en mars 2004, porte sur l'exécution de travaux devant promouvoir et faciliter la mise en œuvre de l'article 6 du Protocole de Kyoto (application conjointe). (Voir aussi le paragraphe 68 du présent document.)	1 700 656 ²⁰	683 659	1 016 997
<u>Affaires juridiques</u> Manuel sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Au titre de ce projet, lancé en février 2002, le secrétariat a élaboré et publié un manuel sur la Convention, qui servira de référence aux Parties et aux autres entités qui s'intéressent aux négociations relatives aux changements climatiques. Le manuel ²¹ a été distribué à toutes les Parties en décembre 2006. Une mise à jour est en préparation, qui sera publiée en 2008. La version actualisée devrait être traduite dans les autres langues officielles de l'ONU. Le manuel est également disponible sur le site Web de la Convention – http://unfccc.int/essential_background/background_publications_htmlpdf/items/2625.php .	88 315	57 721	30 594
<u>Services d'information</u> Mise en réseau des connaissances: constitution d'une base de données intégrée pour l'échange d'informations. Ce projet a démarré en mars 2000. L'objectif était d'organiser, de stocker, d'extraire et de rendre disponibles les données, informations et connaissances techniques du secrétariat aux Parties et aux organisations ayant la qualité d'observateur. La base de connaissances du secrétariat a été augmentée et représente une masse appréciable de données, provenant de sources intérieures et extérieures. Les systèmes de gestion des connaissances au secrétariat comprennent le portail d'accès aux données et le système de bibliothèque ADLIB. L'adoption d'un système de gestion du contenu de type entrepreneurial en 2007, en particulier le module de gestion des dossiers, permettra d'élargir considérablement la base de connaissances du secrétariat. En outre, un appui technique pour le développement de spécificités fonctionnelles destinées à d'autres systèmes de secrétariat a été fourni. Gestion de site Web axée sur l'harmonisation des services Web et la satisfaction des besoins des utilisateurs. Ce projet a commencé en février 2003. Il a pour objectif d'améliorer la diffusion du contenu du site. (Voir aussi le paragraphe 83 du présent document.)	174 155 43 159	98 113 35 655	76 042 7 504

²⁰ Non compris un montant de 359 453 dollars des États-Unis correspondant aux droits d'accréditation et de définition, qui est mis de côté jusqu'à ce que le projet devienne autosuffisant.

²¹ UNFCCC. 2006. *United Nations Framework Convention on Climate Change: Handbook*.

<u>Projet</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
<p>Site Web de la Convention: création d'un portail en espagnol. Lancé en juillet 2003, ce projet cible les hispanophones qui s'intéressent à la Convention, principalement des Parties, des observateurs, des médias et le grand public. Le portail en espagnol du site de la Convention est administré et actualisé de façon à fournir une information de base sur les processus relevant de la Convention et du Protocole de Kyoto. Une publication (<i>Préserver le climat</i>²²) et différents communiqués de presse ont été diffusés en espagnol, outre un numéro spécial, réalisé conjointement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, de la revue <i>Notre planète</i>, revue du PNUE, pour la douzième session de la Conférence des Parties.</p>	93 216	7 076	86 140
<p>Réseaux informatiques et communication de données. Ce projet, lancé en septembre 2004, a pour objet de promouvoir la communication de données et la mise en réseau des systèmes d'information et bases de données spécialisés élaborés par des programmes relevant du secrétariat. Un appui a été fourni pour la mise en place et le fonctionnement du registre du MDP, des systèmes d'information du MDP et du Comité de contrôle de l'application conjointe, du RIT et de sa connexion administrative avec le réseau au siège du secrétariat, y compris des systèmes de bases de données tels que la base de données sur la compilation et la comptabilisation, la base de données sur les GES et son interface de données publiques.</p>	253 514	102 378	151 136

²² UNFCCC. 2005. *Préserver le climat: un guide de la Convention sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto* (édition révisée 2005).